



8 PROCEDURE D'ADMISSION EN 3^{ème} PREPA METIERS

Au cours de la dernière année de scolarité au collège, les élèves volontaires peuvent suivre une classe intitulée « **3^{ème} Prépa Métiers** ». Cette classe vise à préparer l'orientation des élèves, en particulier vers la voie professionnelle et l'apprentissage, et leur permet de poursuivre l'acquisition du socle commun de connaissances, de compétences et de culture mentionné en fin de cycle 4. La 3^{ème} Prépa Métiers permet de renforcer la découverte des métiers, notamment par des périodes d'immersion en milieu professionnel, et des formations, dont celles proposées sous la voie de l'apprentissage, notamment par des périodes d'immersion dans des centres de formation d'apprentis (CFA), des sections d'apprentissage ou des unités de formation par apprentissage(UFA) [article L.337-3-1 du code de l'éducation]. Dans un certain nombre de BEF, les lycées professionnels travailleront en réseau afin d'offrir aux élèves de 3^{ème} Prépa-Métiers un choix plus large de découverte des filières.

Public Cible

Cette offre concerne quelques élèves de 4^{ème} par collège qui sont volontaires, en difficultés d'apprentissage mais sans rejet scolaire, et qui s'intéressent aux approches et activités professionnelles et technologiques.

Attention : l'élève ne doit pas être en situation de pré-rupture (exclusions, grand absentéisme, avertissements permanents...). Un rejet scolaire marqué, des difficultés comportementales importantes... ne peuvent en autoriser l'accès. D'autres dispositifs sont plus adaptés pour la prise en charge de tels élèves : parcours personnalisés, classes relais, dispositifs spécialisés... Il conviendra de fournir des bulletins comportant des données relatives à l'absentéisme.

Les dossiers d'admission en 3^{ème} Prépa Métiers sont à retourner dans chaque DSDEN pour **le lundi 27 mai 2019 dernier délai**. Les élèves candidatent pour l'établissement le plus proche de leur domicile. Ils peuvent formuler un autre vœu pour un autre établissement. Les admissions se feront prioritairement au sein du BEF dans lequel l'élève est scolarisé et dans la limite des capacités d'accueil.

Admission :

La commission d'admission en 3^{ème} Prépa Métiers aura lieu **le vendredi 07 juin 2019**.

Remarque : en cas de non admission sur ses vœux, l'élève poursuit sa scolarité en classe de 3^{ème} dans son collège de secteur.

9 PROCEDURE D'ADMISSION EN 4^{ème} ET 3^{ème} DE L'ENSEIGNEMENT AGRICOLE PUBLIC

Les élèves issus de la classe de 5^{ème} ou de 4^{ème} peuvent demander respectivement, avec l'accord préalable de leur famille, une admission dans une classe de 4^{ème} ou 3^{ème} de l'enseignement agricole public.

Objectifs de la formation

- permettre une première approche du monde agricole pour les élèves qui ont un attrait pour ce secteur professionnel.
- permettre des pédagogies diversifiées qui sont centrées sur l'activité concrète de l'élève, par l'intermédiaire de sortie sur le terrain.

Commission d'admission

Les dossiers d'admission en 4^{ème} ou 3^{ème} de l'enseignement agricole public, accompagnés de la liste des candidats, sont à retourner dans chaque DSDEN pour **le lundi 27 mai 2019 dernier délai**.

La commission d'admission en 4^{ème} et 3^{ème} de l'enseignement agricole public aura lieu **le vendredi 07 juin 2019**.

Remarque : en cas de non admission dans le lycée agricole public souhaité, l'élève poursuit sa scolarité en 4^{ème} ou 3^{ème} Générale dans son collège de secteur.

Capacités d'accueil des 3^{ème} Prépa Métiers en Moselle

Carte prévue à la rentrée 2019

District	Etablissements proposant le dispositif Prépa Métiers	Capacités
METZ	LEGTA COURCELLES-CHAUSSY Hervé Bichat (3 ^{ème} agricole)	24
	LP MARLY André Citroën	24
	LP METZ Alain Fournier	24
	LP METZ René Cassin	48
	LP MONTIGNY Métiers du Bâtiment	24
HAYANGE	LP FAMECK Jean Macé	24
	LP HAYANGE Maryse Bastié	24
ROMBAS	LPO ROMBAS Julie Daubié	24
THIONVILLE	LPO THIONVILLE La Briquerie	63
FORBACH	LPO FORBACH Blaise Pascal	24
	LP FREYMING-MERLEBACH Ernest Cuvelette	24
SAINT-AVOLD	LPI BOULAY (privé)	24
	LPI BOULAY site de Faulquemont (privé)	20
	LPO CREUTZWALD Félix Mayer	24
	LPO SAINT-AVOLD Charles Jully	39
SARREBOURG	LEGTA CHATEAU-SALINS Val de Seille (3 ^{ème} agricole)	24
	LPO DIEUZE Charles Hermite	24
	LP SARREBOURG Dominique Labroise	39
SARREGUEMINES	LPO BITCHE Louis-Casimir Teyssier	15
	LPO SARREGUEMINES Henri Nominé	39
TOTAL		575

Veillez noter qu'un courrier expliquant la procédure en Moselle vous parviendra début mai.

La classe de 3^{ème} Prépa Métier

Lettre d'information à diffuser par les professeurs principaux de 4^{ème} aux parents d'élèves

Madame, Monsieur,

La loi n° 2018-771 du 5 septembre 2018 "Pour la liberté de choisir son avenir professionnel" crée la classe de 3^{ème} Prépa Métiers qui se substitue à la classe de 3^{ème} dite préparatoire à l'enseignement professionnel "Prépa-Pro" et aux DIMA.

A qui s'adresse cette classe ?

Elle concerne des élèves **volontaires**, scolairement peu motivés mais qui sont capables de se **remobiliser** autour d'un projet de formation dans la **voie professionnelle**, **prêts** à découvrir **différentes formations et métiers**.

Qu'est-ce qu'une classe de 3^{ème} Prépa Métiers ?

- La classe de 3^{ème} Prépa Métiers est implantée en Lycée Professionnel. Elle a pour but de faire découvrir divers métiers et voies de formation, et ainsi d'aider les élèves à construire leur projet professionnel.
- Elle comprend des enseignements généraux, des périodes d'immersion en LP, en CFA et des séquences d'observation en entreprise.
- Les élèves de 3^{ème} Prépa Métiers présentent le Diplôme National du Brevet (série professionnelle) à la fin de l'année.
- Cette classe vise aussi à faire acquérir le socle commun de connaissance, de compétences et de culture, comme pour chaque élève de 3^{ème} générale de collège.

Quelles sont les poursuites d'études ?

La poursuite d'études privilégiée est la seconde professionnelle pour préparer un bac professionnel, soit en lycée professionnel, soit par apprentissage.

L'orientation vers une 1^{ère} année de CAP vise les élèves les plus fragiles, mais reste exceptionnelle.

La perspective, très exceptionnelle, d'une orientation en 2^{nde} Générale et Technologique reste ouverte pour des élèves à fort potentiel, ayant retrouvé une motivation scolaire forte.

Comment sont affectés les élèves ?

Un dossier de candidature est complété par la famille et par l'équipe éducative du collège.

Une commission d'affectation étudie les dossiers le 07 juin et établit une liste d'élèves affectés.

Le collège communique les décisions aux familles.

L'Inspecteur d'Académie,
Directeur Académique des Services
de l'Éducation Nationale de Moselle

Antoine CHALEIX